



## Garde suite à éloignement de la maman a 1000 kms

Par **bobo100**, le 12/01/2011 à 13:35

Bonjour,

je sollicite vos conseils car la mère de ma fille est partie habiter a 1000 kms depuis septembre, ma fille habite donc chez moi depuis et scolarisée, tout se passe bien, elle va chez sa maman pendant les vacances scolaires.

Mais la maman souhaite reprendre notre fille, je ne souhaite pas être séparé de ma fille, que dois je faire????? Elle me dis qu elle aura surement gain de cause car c'est la maman et que la garde est généralement attribuée a la mère. Je tiens a preciser que j ai toujours assumé ma fille sois par garde alternée une semaine une semaine soit les week ends et vacances suite a un demengaement de la mère a 70 kms.

ai je des chances de pouvoir obtenir la residence principale????

la mère de ma fille me dit egalement que nous devons demander a la petite de choisir ms notre fille veut les deux ce qui semble normal, pour moi elle est trop jeune, a quel age un enfant peut il donner son avis et être entendu????

merci d avances pour vos reponses

Par **Marion2**, le 12/01/2011 à 14:04

[citation]**c'est la maman et que la garde est généralement attribuée a la mère.**[/citation]

C'est faux.

Dès que l'enfant est capable de discernement, il peut donner son avis, mais dans votre cas,

puisque votre fille aimerait bien être et avec son père et avec sa mère, je pense qu'il faudrait éviter de lui demander son avis devant le JAF, ça pourrait la perturber.  
Il faut d'abord penser à votre fille.

Le JAF statuera toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Bon courage.

Par **mimi493**, le **12/01/2011** à **14:59**

Pour quel motif a-t-elle déménagé ?

Par **bobo100**, le **12/01/2011** à **15:19**

Elle est parti car elle était perdue, elle se cherchait, elle n aimait plus la region, au debut ce n etait que provisoire, elle souhaitait changer d air ms elle est tombée amoureuse et souhaite maintenant restée la bas.

Par **mimi493**, le **12/01/2011** à **15:58**

Donc pour convenance personnelle, elle a décidé de déménager en cours d'année scolaire sans se soucier de l'enfant, c'est un bon point pour vous.